



ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2026/124

Référence SPW-ARNE :

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PERMIS D'ENVIRONNEMENT DE CLASSE 2

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le demandeur est **S.A LBX, avenue Greiner 1 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **avenue Greiner 1 à 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING 1re division section A n° 59d3, n° 53p**.

Le projet consiste à **transformer l'activité d'un établissement existant (exploiter l'activité COV-05)**.

<i>Date d'affichage de la demande</i>	<i>Date d'ouverture de l'enquête</i>	<i>Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête</i>	<i>Les observations écrites peuvent être adressées :</i>
Le 05/08/2026	Le 10/08/2026	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5 à 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 31/08/2026 <u>Heure de clôture</u> : 10h00	<u>Par courrier postal</u> : Collège communal de la Ville de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courriel</u> enquete@seraing.be

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement de classe 2 en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est **le collège communal de la Ville de SERAING**

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : **S.A LBX** - Courriel : g.vincent@lhx.be - Tél : 043388307 ou auprès du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 3 août 2026.

Pour le collège,

LA DIRECTRICE GÉNÉRAL
ADJOINTE,


Alexandra PAPARELLI

Pr LA BOURGMESTRE,
(C.D.L.D. art. L1123-5 §1 al.2)
deuxième ÉCHEVIN



M. Philippe GROSJEAN